

L'École de Musique du Thillot ne veut pas mourir

lettre ouverte à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges

Monsieur le Président,

Nous avons, d'un commun accord, engagé un travail avec vous tout au long de l'année 2022 sur un projet global d'enseignement et de pratiques collectives de la musique. Vous nous avez cependant informés, la veille de notre AG, qu'il fallait nous tourner vers les communes, comme par le passé.

C'était pourtant parce que le modèle en place depuis la création de l'école (1998) était devenu obsolète *-et que nous l'avions constaté ensemble-* que nous avons engagé un travail sur l'avenir.

Contrairement à mon refus, sur le coup, j'ai entamé une nouvelle tournée des maires.

Hormis au Thillot, fidèle aux engagements pris par Michel Mourot pour accompagner l'évolution de notre École, j'ai malheureusement constaté chez les autres communes une remise en cause assez radicale des pistes explorées avec vous en 2022.

Le Comité de l'École de Musique du Thillot vient de se réunir.

Il se félicite de l'apport promis par le Thillot, mais constate que ce n'est pas suffisant pour boucler notre budget.

Il m'a donc demandé, si la situation financière n'évolue pas rapidement, d'organiser la liquidation de notre association, et de ne pas assurer la rentrée de septembre 2023.

J'ai refusé de lancer cette procédure pour l'instant, car je crois qu'il est encore temps de renouer un dialogue constructif avec les élus de notre Haute-Vallée de la Moselle.

C'est pourquoi j'utilise la voie de la lettre ouverte, pour vous lancer une dernière fois un appel solennel : acceptez de débattre d'une prise de compétence « musique » par la Communauté de Communes que vous présidez.

Acceptez également, à titre conservatoire pour 2023, et pour ne pas rendre impossible toute évolution *-parce que nous aurions disparu-* de contribuer en 2023 au financement de notre École.

C'est en effet par une prise en charge communautaire de cette problématique que nous pourrions mettre en place un plan pluriannuel pour unifier les deux systèmes qui cohabitent aujourd'hui et en mutualiser les coûts.

Vous êtes non seulement le président de notre Communauté, mais aussi celui du Pays de Remiremont et de ses Vallées, de l'Association des Maires des Vosges, et membre du bureau de celle des Maires de France.

Qui est mieux placé que vous pour savoir que partout en France, l'intercommunalité se construit bien sûr sur la base de la Loi, mais aussi sur celles de l'interprétation des textes et d'une coopération active avec l'Administration ?

Il nous reste très peu de temps pour vous convaincre du bien-fondé de notre démarche, et c'est pourquoi nous organisons des projections du film *Divertimento*, film récent qui par une coïncidence magnifique montre ce que peut être un projet proposant la musique au plus grand nombre. Le succès de ces projections sera la mesure de l'attachement de la population à l'existence de notre association culturelle.

Nous vous y avons d'ores et déjà invité, ainsi que l'ensemble des élus de notre vallée.

Entendez que notre projet est généreux, qu'il participe à la qualité de vie de notre territoire, qu'il est au service de tous, et de toutes les formations musicales.

A bientôt.

Pour le Comité de l'École de Musique du Thillot, le président : Nicolas FETET

